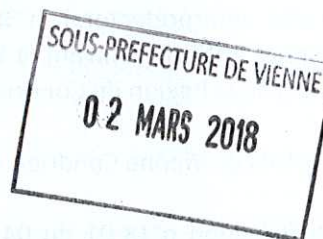


**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 27 février 2018**



**Date de la convocation** : 20/02/2018  
**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient Présents** :

M. Thierry KOVACS, Président,  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO,  
M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN,  
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-  
Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-  
MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, M. Christian  
JANIN, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE,  
M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme  
Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane  
PLANTIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André  
THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés** : Mme Annick GUICHARD représentée par son suppléant M. Michel CHARMET,  
Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT représentée par son suppléant M. Alain GERBAUD, M. Bernard  
LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD, M. André MASSE représenté par son  
suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à  
M. Manuel BELMONTE, M. Max KECHICHIAN à M. Marielle MOREL, M. Isidore POLO à M. Christian  
JANIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Absent** : M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE** : Création d'une Commission Intercommunale pour  
l'Accessibilité.

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil  
communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

Considérant que Vienne Condrieu Agglomération regroupe plus de 5 000 habitants et s'est vue  
transférer la compétence transports et aménagement de l'espace par ses communes membres,  
l'Agglomération doit réinstaller une nouvelle Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et  
désigner de nouveaux membres.

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre  
bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et établit un rapport annuel présenté  
en conseil communautaire et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en  
accessibilité de l'existant. Cette commission organise également un système de recensement de  
l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2143-3,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meysiez,

**VU** les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** la délibération n°18-01 du 04 janvier 2018 portant installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DECIDE** de créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat.

**ARRETE** la composition de la commission comme suit :

- 7 élus représentants Vienne Condrieu Agglomération dont 3 titulaires et 4 suppléants
- 10 représentants d'associations

**DIT** que les associations dont devront être issus les membres de la commission, qui ne sont pas conseillers communautaires, devront répondre aux critères suivants :

- le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
- la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.

**AUTORISE** le Président de Vienne Condrieu Agglomération d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 27 février 2018**

Le Président certifie que la présente délibération  
et a été publiée le - **2 MARS 2018**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS